



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 16 OCTOBRE 2017

Le conseil municipal s'est réuni le lundi 16 Octobre 2017 à 18 heures, sous la présidence de **Monsieur Frédéric GIRODET, Maire.**

Étaient présents :

Membres élus : Mme Odile PRADIER, Mme Christine BONNEFOY, M. Patrice FRANÇON, M. Daniel TONSON, Mme Dominique COLOMB, M. Jacques ROUCHON, M. Philippe DUTEL, Adjoint ; Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN, Conseillère Municipale Déléguée ; Mme Maguy FOULTIER, Mme Maryline MOUNIER, Mme Dominique ASTIER-COURBON, Mme Chrystelle GASSMANN, M. Jean FOURNEL, M. André MOLLE, M. Jean-Jacques SAMUEL, Mme Arlette CHAPELLON, Mme Pauline JOUSSERAND-TOURON, M. Thierry DESOLME, Mme Carole GRAIL, M. Bernard ROUCHON, Conseillers Municipaux.

Personnel administratif : M. Bruno SAMUEL, Mme Katy LACHAT.

Absents excusés avec remise de pouvoir :

M. Jérôme PICHOT qui avait donné pouvoir à Mme Dominique ASTIER-COURBON

Mme Camille FANGET qui avait donné pouvoir à M. Philippe DUTEL

M. Alain MONDON qui avait donné pouvoir à Mme Dominique COLOMB

M. Louis BESSON qui avait donné pouvoir à M. Daniel TONSON

M. Joël AUROUZE qui avait donné pouvoir à Mme Odile PRADIER

Mme Stéphanie DEFOUR qui avait donné pouvoir à Mme Christine BONNEFOY.

M. Jean-Jacques SAMUEL a été nommé secrétaire de séance.



1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 27 JUILLET 2017.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité le compte rendu du 27 juillet 2017.

2) DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION ARTICLE L2122-22 DU CGCT

Arrêté 17/216. M. le Maire informe de la décision d'une souscription d'un acte d'engagement avec l'Entreprise Colas pour les travaux de voirie de la Rue du Stade à hauteur de 72 366,55 € HT, M. le Maire rappelle que pour cette partie de programme voirie la commune bénéficie du groupement de commandes avec la Communauté de communes Loire Semène.

Arrêté 17/238. M. le maire informe de la souscription auprès de la Société CELIGEO d'une mission à maîtrise d'œuvre relative à la réalisation d'une étude géotechnique dans le cadre de l'aménagement du bâtiment du Cercle en espace socio-culturel pour un montant de 1 878 € HT.

Arrêté 17/242. Une dernière décision a été prise concernant la cession des anciens sièges de cinéma dans le bâtiment du Cercle à Monsieur QUESTA Patrick pour un montant de 3 000 €.

3) APPROBATION DU CHOIX DE L'ENTREPRISE SUITE A L'APPEL D'OFFRES POUR L'EXPLOITATION ET LA GESTION DE LA STATION D'ÉPURATION DE ROCHE MOULIN ET LA SURVEILLANCE DES 3 POSTES DE RELÈVEMENT ET L'AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ CORRESPONDANT

M. le Maire précise que la date d'effet du marché est portée au 1^{er} novembre 2017, conclu pour une durée de 3 ans renouvelable pour une durée maximale de 3 ans. L'estimation des besoins est évaluée à 720 000.00 € HT pour 6 ans.

Cet avis de marché publié le 19 août 2017 a fait l'objet d'un avis rectificatif publié le 21 septembre 2017 afin de repousser la date limite de réception des offres au 29 septembre 2017 pour permettre à l'ensemble des candidats de compléter leur offre et d'organiser des visites de la station.

Trois sociétés ont répondu à la consultation, SCA VEOLIA Eau, SAS SAUR, SAS SUEZ Eau.

La commission d'appel d'offres a été réunie le 12 octobre 2017 et a retenu la proposition de SCA VEOLIA Eau avec une offre HT annuelle de 103 742.48 €, représentée par le centre régional Rhône-Loire-Auvergne à Vaulx en Velin.

Il est intéressant de préciser que la compétence assainissement devrait revenir à la Communauté de commune « Loire Semène », c'est pourquoi la date de fin de contrat est calée avec celle de la station d'épuration d'Aurec sur Loire.

Après délibération le conseil municipal **approuve** à l'unanimité le choix de la commission d'appel d'offres de retenir la société SCA VEOLIA sans la variante pour une rémunération annuelle de 103 742.48 € HT, **approuve** la

date de prise du marché au 1^{er} novembre, et **autorise** M le Maire à signer le marché et les pièces nécessaires à son exécution.

4) AFFAIRES FINANCIÈRES

a) Décision modificative n° 2 budget assainissement

M. le Maire donne la parole à Marie-Françoise SOUBEYRAN.

Madame SOUBEYRAN rappelle l'historique de l'épandeur acheté initialement pour valoriser les boues de la station, ce dernier a été vendu sous forme de contrat de vente à paiement échelonné. L'acquéreur n'a pas honoré ses dettes, la commune a pu récupérer son bien au près du liquidateur judiciaire en 2014.

Aujourd'hui cet épandeur est vendu à la SCI La Scie de Boute à Monsieur CUERQ.

Mme SOUBEYRAN explique oralement le schéma ci-dessous proposé.

BUDGET DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT			
Décision Modificative n°2 - Exercice 2017			
EXPLOITATION			
Article 675	4 700,00 €		2 100,00 € Article 775
Chapitre 042	4 700,00 €		2 100,00 € Chapitre 77
Article 023	-2 600,00 €		
Chapitre 023	-2 600,00 €		
Total dépenses	2 100,00 €		2 100,00 € Total recettes
INVESTISSEMENT			
Article 2156	2 100,00 €		-2 600,00 € Article 021
Chapitre 21	2 100,00 €		-2 600,00 € Chapitre 021
			4 700,00 € Article 2156
			4 700,00 € Chapitre 040
Total dépenses	2 100,00 €		2 100,00 € Total recettes

Après délibération le conseil municipal **approuve** à l'unanimité la décision modificative n°2 du budget assainissement 2017.

b) Règlement taxe foncière section Bruchères

La commune se substituant aux propriétaires étant donné qu'il n'existe pas de Commission Syndicale doit payer une taxe foncière sur les biens non bâtis, c'est le cas de la section de Bruchères. Il s'agit dans ce cas là d'une petite partie de terrain qui sert aujourd'hui de parking pour les riverains.

Après délibération le conseil municipal **approuve** à l'unanimité la prise en charge et autorise M. le Maire d'effectuer le règlement des taxes foncières sur les propriétés non bâties de la section Bruchères pour l'année 2017 et les années suivantes.

c) Prise en charge des animations (représentation des Baladins du 19 novembre 2017, animation Trotwood du 2 décembre 2017 et animation Jeune Garde Rubanière pour le défilé classe en 7 du 2 septembre 2017)

M. le Maire informe des prochaines animations ;

Le 19 novembre 2017 en salle polyvalente, avec l'intervention des BALADINS ;

TROTWOOD le 2 décembre en salle polyvalente pour un concert caritatif, en partenariat avec l'association AGIR.

La commune propose de verser une subvention à ces groupes pour leur intervention dans la commune, à hauteur de 400 € pour Les Baladins et 300 € pour Trotwood.

M le Maire rappelle que dans le cadre des festivités de la fête patronale qui a eu lieu le 2 septembre dernier, lors du défilé des « classards » l'animation musicale de ce corso a été effectuée par la Jeune Garde Rubanière, à ce titre une subvention exceptionnelle de 200 € est proposée d'allouer à cette dernière.

Après délibération le conseil municipal **approuve** à l'unanimité l'attribution de ces 3 subventions proposées et donne pouvoir à M. le Maire de signer les documents nécessaires.

d) Prix cession terrain en cas de déclassement et aliénation aux propriétaires privés

M. le Maire annonce qu'il est important de définir une valeur marchande des terrains dans le cadre de déclassements de terrain du domaine public au profit de propriétaires privés riverains, en fonction des surfaces et du classement au PLU comme il l'avait été évoqué lors de la dernière réunion du Conseil Municipal.

M. le Maire donne la parole à M. TONSON, adjoint à l'urbanisme, dont la commission communale grands projets- permis de construire a étudié les différents cas.

M. TONSON propose 3 types des cas :

- *Terrain avec possibilité d'édifier une construction ou une extension de l'existant* : droit fixe de dossier fixé à 100 € ; de 0 à 400 m² : 10 €/m² acquis ; supérieur à 400m² : prix du marché.
- *Terrain dont la forme ne permet pas de possibilité de construire mais confère des droits supplémentaires à bâtir sur la parcelle ou donne une plus-value à celle-ci (paysage, valeur de convenance...)* : droit fixe de dossier fixé à 100 € ; de 0 à 400 m² : 5 €/m² acquis ; supérieur à 400m² : prix du marché.
- *Terrain situé en zone agricole ou naturelle* : droit fixe de dossier fixé à 100 € ; 0.30 € le m² acquis.

Après délibération le conseil municipal **approuve** à l'unanimité les prix fixés de cession des terrains en cas de déclassement pour les nouveaux dossiers.

e) Imputation investissement acquisition matériel

M. le Maire propose l'acquisition de tables et de chaises pour l'équipement de la salle polyvalente pour un montant de 4 076.64 € HT sur devis proposé par la société SARL SAINT-ETIENNE BUREAU MOBILIER.

Le conseil municipal a décidé d'inscrire au budget primitif 2017 les crédits nécessaires à l'équipement de la salle polyvalente. M. le Maire insiste sur la consistance et la durabilité suffisante de ce matériel pour être intégré dans le patrimoine communal.

Après délibération le conseil municipal **approuve** à l'unanimité l'acquisition de chaises et de tables, autorise à procéder au mandatement de la facture auprès de la Société Saint-Etienne Bureau Mobilier, et d'inscrire la dépense en section d'investissement.

5) PERSONNEL COMMUNAL

a) Modification du tableau des effectifs de la collectivité

M. le Maire donne la parole à M FRANÇON Adjoint en charge du personnel communal.

M. FRANÇON propose la modification du tableau des effectifs de la collectivité.

Suite au départ de Mme Anne-Marie MARTINET en retraite, il est proposé de répartir les heures à Mme Lucienne COLOMB, lui permettant de passer de 33 à 35 heures hebdomadaires ; ainsi qu'à Madame Valérie VIOZAT, lui permettant de passer de 29 à 32 heures hebdomadaires.

Après délibération le conseil municipal **approuve** à l'unanimité la répartition de ces heures auprès de ces 2 agents à compter du 1^{er} novembre 2017.

M. FRANÇON reprend la parole au sujet de M. Christophe BESSET.

En effet, suite à la prolongation de 4 mois du contrat avec Suez il est proposé de renouveler d'autant le contrat en détachement de M. BESSET à compter du 1^{er} juillet 2017 auprès de cette société.

Après délibération le conseil municipal **approuve** à l'unanimité la prolongation du contrat détachement de M. BESSET.

b) Recrutement d'un contrat unique d'insertion école « La Communal »

M. FRANÇON précise que les contrats aidés sont très appréciés au sein de notre commune, notamment pour les écoles, apportant un certain confort à l'encadrement de nos enfants.

Il est proposé le recrutement de Mme Laëtitia FOURNAND en CUI à durée déterminée sur la base de 26 heures hebdomadaires au sein de l'école « La Communale » à compter du 1^{er} septembre 2017.

Après délibération le conseil municipal **approuve** à l'unanimité le recrutement de Mme FOURNAND, et donne pouvoir à M. le Maire pour signer la convention nécessaire.

c) Renouvellement contrat unique d'insertion

M. FRANÇON reprend la parole au sujet du contrat aidé qui concerne Madame FERRARI Simone qui effectue différentes tâches au sein de la commune mais aussi de la Communauté de Communes « Loire Semène ».

Il propose de renouveler de 6 mois le contrat de Madame FERRARI à compter du 12 septembre 2017 sur la base de 26 heures hebdomadaires.

Après délibération le conseil municipal **approuve** à l'unanimité le renouvellement du CUI de Madame FERRARI.

d) Indemnité d'astreinte exploitation 2018 filière technique

M. FRANÇON propose de valider les indemnités d'astreinte d'exploitation pour les agents communaux de la filière technique de la manière qui suit pour l'année 2018 :

- Week-end (du vendredi 18 h au lundi 8 h) : 116.20 €
- Astreinte nuit semaine : 10.75 €
- Astreinte le dimanche ou jour férié : 46.55 €
- Semaine complète d'astreinte 159.20 €
- Astreinte le samedi : 37.40 €.

Il est rappelé que ces astreintes sont nécessaires afin d'assurer le service.

Après délibération le conseil municipal **approuve** à l'unanimité les bases d'astreinte exploitation pour les agents communaux du service technique pour l'année 2018.

e) Mise en place RIFSEEP adjoints techniques et adjoint du patrimoine

M. FRANÇON propose suite à la réception du décret qui le permet, d'appliquer le RIFSEEP aux mêmes conditions aux adjoints techniques et adjoint du patrimoine. De plus des précisions ont été apportées pour les contractuels à temps partiel et complets.

Après délibération le conseil municipal **approuve** à l'unanimité la mise en place du RIFSEEP aux adjoints techniques et du patrimoine et aux contractuels à compter du 1^{er} novembre 2017.

M. le Maire remercie M. FRANÇON pour ses précisions concernant les dossiers relatifs au personnel communal.

6) RAMASSAGE SCOLAIRE

a) Convention de coopération avec le Département 43

M. le Maire informe que depuis l'application de la Loi NOTRe la compétence des transports scolaires est remontée en région Auvergne Rhône Alpes.

La compétence peut être déléguée, il est alors obligatoire de signer une convention avec le Département 43, les missions seront identiques, et cette filière sera alors nommée « Le Relais Local ».

Après délibération le conseil municipal **approuve** à l'unanimité la convention de coopération avec le Département 43.

b) Tarification ligne 34 année scolaire 2017/2018

M. le Maire expose que pour cette année scolaire 2017-2018 les tarifs de transport sur les lignes régulières subiront une augmentation.

En effet les transports DRIOT-MASSON ont révisés leurs tarifs, l'abonnement de la ligne ST JUST-ST DIDIER au tarif de 60 € TTC mensuel l'an dernier est de 62 € TTC mensuel en 2017-2018 ;

Ainsi que la ligne MALMONT-ST DIDIER au tarif de 82 € TTC l'an dernier est de 85 € TTC mensuel en 2017-2018.

Mme BONNEFOY prend la parole pour préciser que l'augmentation est précisément de 3.70%, et que le déficit sur le service de transport scolaire est de 8 133 €, déficit que la commune assume.

Après délibération le conseil municipal **prend acte** à l'unanimité l'augmentation des tarifs du transport scolaire et autorise M. le Maire à signer les documents nécessaires.

7) AUTORISATION A M. LE MAIRE D'ESTER EN JUSTICE

M. le Maire informe que suite à la révision de PLU, Monsieur Jean-Marc VIALLETON a déposé une requête au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand. En effet, M. VIALLETON demande l'annulation du refus de classement en zone constructible de 2 parcelles situées à Malmont.

Après délibération le conseil municipal **autorise** à l'unanimité M. le Maire à ester en justice, et donne tout pouvoir nécessaire pour défendre la Commune dans cette requête en s'attachant notamment des services d'un avocat pour présenter un mémoire de défense.

8) CONVENTION MISSION ASSISTANCE TECHNIQUE AVEC LE SATEA43

M. le Maire précise que tous les ans cette même convention revient. Un certain nombre d'analyses sont réalisées grâce au Service d'Assistance Technique à l'Eau et à l'Assainissement du Département de la Haute-Loire, et sont obligatoires, au niveau de la station d'épuration de Roche Moulin et la station de Malmont.

Pour rappel grâce à la collaboration du SATEA43 et de son technicien une aide est apportée également pour réaliser les demandes de dossiers de subventions.

Le montant de ces prestations s'élève à 1 735.60 € pour 2017.

Après délibération le conseil municipal **approuve** à l'unanimité la convention à venir pour l'année 2017 avec le SATEA43.

9) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION TERRAIN IMPLANTATION POSTE DISTRIBUTION ENEDIS

M. le Maire informe que dans le village de la Cotête, dans le cadre de l'enfouissement de la ligne moyenne tension, il est nécessaire d'enterrer certaines lignes en implantant un poste de distribution électrique.

ENEDIS propose une convention d'implantation de ce poste ainsi qu'une indemnité fixe d'un montant de 20 € pour l'installation de l'un d'entre eux sur le domaine public, le bienfait étant bien entendu esthétique et non financier.

M. le Maire remercie M. ROUCHON, adjoint aux travaux pour son investissement à ce sujet, ce qui permettra aussi l'enfouissement des lignes moyennes tension dans les villages.

Après délibération le conseil municipal **approuve** à l'unanimité la convention de mise à disposition de terrain pour l'implantation d'un poste de distribution ENEDIS.

10) RÈGLEMENT INTERIEUR DU RESTAURANT SCOLAIRE

MUNICIPAL

M. le Maire rappelle que suite à différentes délibérations ces dernières années plusieurs avenants avaient été émis ;

Il était donc nécessaire de mettre à jour comme le précise Madame BONNEFOY ce règlement intérieur.

Après délibération le conseil municipal **approuve** à l'unanimité le règlement intérieur du restaurant scolaire.

11) DEMANDE DE DÉCLASSEMENT DOMAINE PUBLIC LE FAU ET

LA CANELIERE

M. le Maire donne la parole à M TONSON, adjoint à l'urbanisme.

M. TONSON informe que 2 demandes de déclassement de terrain communal ont été déposées en mairie.

M. et Mme GRANGÉ souhaitent le déclassement d'une surface approximative de 190 m² du terrain communal au Fau situé devant leur maison d'habitation, cadastrée section AB45 en zone UA du PLU afin de pouvoir réaliser une clôture sur cet espace pour assurer la sécurité des occupants et d'entretenir cet espace.

M. et Mme GIRODET, dans le cadre d'une acquisition d'une propriété située à la Canelière cadastrée section A N° 759 et 761 en zone N du PLU, souhaitent le déclassement de 1 310 m² de 2 chemins ruraux, étant précisé que ces derniers ne sont pas entretenus et en partie inexistantes physiquement, et que ceux-ci également ne desservent pas d'autres propriétaires et n'enclavent pas d'autres parcelles en cas de déclassement.

M. TONSON, propose d'émettre un avis favorable à ces déclassements, sachant que les frais d'arpentage et notariés sont à la charge des propriétaires bénéficiaires.

M. TONSON indique également que les demandeurs devront en outre s'acquitter des frais d'acquisition qui ont été approuvés lors de cette même séance du Conseil Municipal.

Etant concerné par cette délibération M. le Maire ne prend pas part au vote.

Après délibération le conseil municipal **approuve** par 25 « POUR » les déclassements d'arpentage et notarié sur des secteurs du Fau et la Canelière et donne pouvoir à Madame PRADIER pour signer les documents nécessaires et procéder à l'ouverture d'une enquête publique et la nomination d'un commissaire enquêteur.

12) SYNDICAT D'ÉNERGIES :

a) Enfouissement Telecom rue du stade

M. le Maire expose qu'il y a lieu de prévoir les travaux rue du Stade avec l'enfouissement des réseaux de communications électroniques.

Le montant des travaux s'élève à 13 473,61 € TTC, concernant ces travaux M. le Maire informe que le Syndicat Départemental peut participer à hauteur de 2 800,00 € le mètre soit un reste à charge de 10 673,61 €.

Après délibération le conseil municipal **approuve** à l'unanimité la participation de la commune au syndicat départemental d'énergies de Haute-Loire à hauteur de 10 673,61 €.

b) Eclairage public lotissement Bel Air

M. le Maire informe que pour l'éclairage public du lotissement Bel Air situé à Malmont, le montant des travaux s'élève à 4 115.69 € HT.

Il est demandé que la Commune participe à hauteur de 55 % soit 2 263.63 €, et que le Syndicat Départemental participe également aux travaux.

Il est précisé que la participation sera remboursée à la commune par le lotisseur à l'issue des travaux.

Après délibération le conseil municipal **approuve** à l'unanimité le projet d'éclairage public du lotissement Bel Air fixant la participation de la commune à hauteur de 2 263,63 € et précise que cette participation sera remboursée à la commune par les bénéficiaires du permis d'aménager du lotissement Bel Air.

13) DÉNOMINATION DES VOIES ET NUMÉROTATION

M. le Maire rappelle la nécessité d'avoir une bonne dénomination et numérotation des rues et lotissements. Suite à la demande de certains industriels les propositions de ce jour sont les suivantes sur les zones d'activités « La Garnasse » et « Font de Loup » :

- Rue de l'Innovation allant de l'entrée de la zone d'activités « La Garnasse » à l'intersection du chemin du Petit Roure
- Rue de la Croissance (rue perpendiculaire entre la zone d'activités « La Garnasse » et « La Font du Loup »)
- Rue de l'Industrie allant de l'entrée de la zone d'activité « Font du Loup » à l'usine Viallon.

M. le Maire précise que la numérotation se fait de façon traditionnelle par numéro, et non par le système métrique car la configuration du lieu ne s'y prête pas.

Après délibération le conseil municipal **approuve** à l'unanimité la dénomination des voies et numérotations sur le secteur des ZA « La Garnasse » et « Font de Loup ».

14) CONVENTION REPAS A DOMICILE AVEC RESTALLIANCE

M. le Maire informe que le nouveau gestionnaire de l'EHPAD Marie Lagrevol a décidé de travailler avec la société RESTALLIANCE et que de ce fait cette décision concerne la fourniture de repas du portage à domicile. Les repas seront directement facturés à la commune par la société RESTALLIANCE à compter du 1^{er} juillet 2017.

Aujourd'hui une trentaine de repas est livrée par jour, ce service est très apprécié.

Un appel d'offre sera prochainement lancé, car la liaison chaude ne sera plus possible à la vue du nombre croissant d'inscriptions, il va falloir livrer des repas froids.

Après délibération le conseil municipal **approuve** à l'unanimité la convention avec la SAS RESTALLIANCE qui sera signée dans l'attente de la nouvelle consultation.

15) SUBVENTION PROFESSEUR DE SPORT TENNIS CLUB ET BASKET CLUB

M. le Maire informe qu'afin de percevoir les aides du département de la Haute-Loire, les associations sportives ont besoin que la commune participe également en les dotant de subventions en cas d'embauche d'éducateurs.

La demande de subvention émane du Club de basket ainsi que du Club de tennis de Saint-Just Malmont.

Il est donc proposé d'allouer une subvention d'un montant de 2.10 €/heure pour l'emploi d'un éducateur sportif breveté, M. le Maire informe qu'il existe un plafond de 85 heures par mois.

Cela correspond pour le Basket Club à une participation financière d'un montant de 756.00 € soit 360 heures, et pour le Tennis Club d'un montant de 961.80 € soit 458 heures.

M. le Maire précise que ces dotations font partie de l'enveloppe des subventions déjà allouées à ces associations.

Après délibération le conseil municipal **approuve** à l'unanimité les dotations de subventions aux Club de tennis et de basket au titre de soutien pour la saison 2017/2018 à l'emploi sportif « Profession Sport ».

16) IMPUTATION INVESTISSEMENT DÉPENSES ILLUMINATIONS

M. le Maire informe que les décorations en possession de la commune sont devenues obsolètes, en effet plusieurs ampoules des décorations ne fonctionnent pas. A l'origine les guirlandes ont été offertes par le comité des fêtes pour l'illumination du sapin en 2011.

Pour rappel cette fête de l'illumination du sapin rassemble beaucoup de monde.

M. le Maire en profite pour remercier les bénévoles qui participent à cette organisation (don du sapin, installation...).

M. le maire propose d'inscrire en investissement l'achat des guirlandes pour la décoration du sapin et la décoration de la rue du 8 mai, pour un montant de 2 362.29 € HT.

Après délibération le conseil municipal **approuve** à l'unanimité l'imputation en investissement la dépense pour les illuminations.

17) COMPTE RENDU DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET REUNIONS STRUCTURES INTERCOMMUNALES

M. Philippe DUTEL

En ce qui concerne l'Etoile Gymnique, Mme Alamata WANDAOGO a démissionné de son statut de présidente, c'est maintenant Magali PITIOT la nouvelle présidente de l'association.

Le calendrier des fêtes a été établi en lien avec les associations et la commission.

Le THÉLÉTHON se déroulera le 25 novembre, avec la réalisation de courses de cross, le repas, la marche de jour et de nuit.

M. Dutel informe également qu'il sera installé un lave-vaisselle dans la salle polyvalente, ce qui permettra de laver les valisettes au niveau du portage du repas avec plus de praticité pour l'agent, ainsi que sa mise à disposition pour les associations.

Mme Christine BONNEFOY

Au sujet du transport scolaire, 223 collégiens utilisent quotidiennement la ligne Saint-Just Malmont / Saint-Didier en Velay.

Au niveau du restaurant scolaire, la journée Portes Ouvertes a connu un vif succès. Le contrat avec la Société ELRES prend fin le 31 août 2018, un travail est prévu sur l'appel d'offre en début d'année.

Mme Bonnefoy remercie le personnel qui permet grâce à leur collaboration l'accueil de nombreux stagiaires.

Mme Bonnefoy informe également que pour l'encadrement des enfants la commune bénéficie de 16 agents, il est prévu un investissement sur du matériel pour le restaurant scolaire (réhausseur batteur).

Le repas de Noël très apprécié chaque année, est en préparation actuellement et aura lieu le jeudi 21 décembre, à ce sujet, il est demandé de l'aide le mercredi 20 décembre afin de réaliser les sachets de papillotes.

Les commissions de sécurité sont passées dans les écoles publiques de Saint-Just Malmont et de Malmont et ont distribuées un avis favorable pour ces 2 écoles.

Au niveau de la Communauté de Communes, les camps d'été ont été appréciés, 188 enfants sont partis.

Une « équipe mobile jeunesse » se rend dans les transports pour rappeler les règles de sécurité routière, en faisant de l'éducation et de la communication préventive. Les journées de sécurité routière ont été bénéfiques tant au niveau des élèves que des professeurs, 702 élèves ont participé entre Saint-Didier en Velay et Aurec-sur-Loire.

Mme Bonnefoy remercie Mme Martine GUERIN et Mme Anne-Marie MARTINET pour le travail effectué au sein de la collectivité et leur souhaite bonne continuation.

Mme Dominique COLOMB

Le travail sur le site internet a du être interrompu par la préparation de La Trame.

La commission de communication s'est réunie le 9 octobre pour finaliser la trame d'octobre mais aussi pour mener une réflexion sur le projet d'aménagement de la place Moulin Prugnat concernant la pose d'un panneau d'information pour remplacer celui qui ne fonctionne plus.

En ce qui concerne la trame d'octobre elle a été livrée à l'imprimeur le vendredi 13 octobre, outre les rubriques courantes vous découvrirez :

- les actualités municipales,
- une séquence hommage,
- une séquence clin d'œil,
- une rétrospective des multiples manifestations de la rentrée,
- une rubrique sur les mouvements du personnel communal,
- les pages travaux avec un retour en images sur les nombreux chantiers réalisés,
- la page dossier consacrée à la réhabilitation du bâtiment du cercle,
- la rubrique rencontre avec le responsable du projet 2 loires,
- et enfin une page spéciale et un agenda des manifestations à venir.

Mme Colomb remercie tous ceux qui ont participé à la réalisation de cette trame, particulièrement M. Franck JOURDAT pour la mise en page.

M. Patrice FRANÇON

La rentrée s'est très bien déroulée, avec une réunion de pré rentrée au cours de laquelle les ATSEM et le médecin scolaire ont fait face au nombre croissant de PAI (Projet d'Action Individualisé), M. Françon en profite pour remercier le personnel encadrant les enfants pour leur professionnalisme face à ses situations.

Un volet de formation, dont bénéficie certains agents du service technique afin d'obtenir les habilitations, également la formation PSC1 pour le personnel des écoles entre autre.

Une réflexion est en cours sur l'ouverture de la mairie le samedi matin, actuellement se réalise une enquête afin de connaître le taux de fréquentation et de conserver un service public de qualité.

Une rencontre a été organisée avec la CGT, accompagnée de M Samuel Bruno, DGS, car il est demandé que lorsque les agents concernés se rendent en délégation, ces heures puissent être remboursées à la commune.

Concernant les activités des structures, le syndicat des eaux de la Semène poursuit la construction de la station de traitement d'eau potable de Lerbret.

M. Odile PRADIER

Une nouvelle exposition est en salle du Conseil jusqu'à fin novembre, réalisée par Mr PREBET, venant de Vichy, fils de notre centenaire Mme PREBET.

Un point sur les dernières manifestations : la fête foraine, avec un manège d'auto-tamponnantes toujours très apprécié de nos jeunes ; la classe en 7, animée par la JGR, qui s'est déroulée dans une ambiance « bon-enfant ». Un merci aux classes en 6 qui ont géré la circulation lors du corso (comme chaque année la classe de l'année précédente s'investit à ce niveau) activité pas toujours simple. Les pompiers du comité des fêtes ont réalisé le repas de la soirée, la retraite au flambeau a clôturée cette soirée, et le lendemain, des enfants ont participé au défilé des vélos fleuris.

Un rappel des manifestations à venir :

- le 19 novembre, concert chorale avec les Balladins et chœur ouvert,
- le 2 décembre, la musique irlandaise à l'honneur avec le groupe Trotwood au profit de l'association AGIR,
- le 9 décembre, le Marché de Noël, qui se déroulera le même jour que la fête d'hiver organisé par le comité des fêtes, de 10 h à 22 heures. Jour de l'illumination du sapin.

Au niveau des activités du CCAS, la collecte de la banque alimentaire va se dérouler les 24 et 25 novembre à Carrefour.

Les permanences pour les mutuelles « Ma commune, ma santé » rencontrent un vif succès.

Une nouvelle assistante sociale est arrivée, Mme Lauriane PIGERE.

M. Jacques ROUCHON

Les travaux de Jurine sont enfin terminés. La route du Stade est en cours, la circulation va être arrêtée, la surface étant trop étroite.

Les travaux à Bruchères ont démarré, mais prennent du temps car il faut trier les ferrailles et autres avant de construire le mur.

Les travaux pour l'installation du lave-vaisselle sont prévus salle polyvalente.

Les barrières à neige vont bientôt être installées. Ce sujet soulève des réflexions, car il s'agit de plus de 5 kms 500 m de barrières, il y a des endroits assez stratégiques où elles sont indispensables, mais d'autres où elles ne sont pas nécessaires.

M. Daniel TONSON

M. Tonson n'a rien à ajouter.

M. le Maire reprend la parole.

Le 14 novembre une réunion à l'initiative de la municipalité est organisée avec tous les commerçants. A l'ordre du jour, le dynamisme du commerce local, des propositions en terme de stationnement, un partenariat avec la commune, le projet d'installation d'un nouveau restaurant à la place de « LEN'K », pour lequel la commune a grandement participé avec un transfert de licence.

Un point sur la prise de compétences assainissement, le rendez-vous est fixé le lundi 4 décembre, il y aura une réunion d'équipe, suivie le 7 décembre, date du prochain conseil municipal, date à laquelle la commune délibèrera. D'ici là un maximum d'éléments vous permettra de vous positionner. Ce transfert est une obligation de la loi NOTRe, obligatoire au 1^{er} janvier 2020, optionnelle au 1^{er} janvier 2018.

M. le Maire informe que si au 1^{er} janvier 2018, la Communauté de Commune ne prend pas de nouvelle compétence, optionnelle ou obligatoire, elle perd une dotation d'un montant de 187 000 €.

Dans un autre registre, un remerciement à Jacques Rouchon pour l'élevage des agneaux de Malmont mis en pâture à la station d'épuration et à destination d'associations.

Un point supplémentaire sur la ligne RTE qui a été un chantier très bien mené dont la mise en service s'effectuera début décembre.

Il est 20 heures 40, Monsieur le Maire clôture ce Conseil Municipal.

Frédéric GIRODET		Carole GRAIL	
Odile PRADIER		André MOLLE	
Jacques ROUCHON		Arlette CHAPELLON	
Christine BONNEFOY		Thierry DESOLME	
Daniel TONSON		Stéphanie DEFOUR	
Dominique COLOMB		Jean-Jacques SAMUEL	
Patrice FRANÇON		Jérôme PICHOT	
Philippe DUTEL		Pauline JOUSSERAND-TOURON	
Marie-Françoise SOUBEYRAN		Joël AUROUZE	
Marguerite FOULTIER		Dominique ASTIER-COURBON	

Maryline MOUNIER		Bernard ROUCHON	
Alain MONDON		Camille FANGET	
Chrystelle GASSMANN		Louis BESSON	
Jean FOURNEL			